



0 2 3 7 0

Arnaud BATTEFORT  
Maire

Monsieur le Commissaire enquêteur  
DDT de l'Aisne  
[ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr)

Affaire suivie par A. BATTEFORT / S. CAPPIGNY / M. DUFOUR

Objet : enquête publique exploitation carrière de Soupir

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite, au nom du Conseil municipal de Vailly-sur-Aisne et de nos administrés, pouvoir attirer votre attention sur les **conséquences délétères** que l'extension de l'exploitation de la carrière de Soupir aura nécessairement sur notre Collectivité.

Tout comme la Commune de Soupir, nous sommes situés le long de la Vallée de l'Aisne, avec une infrastructure routière qui relie le Soissonnais au Département de la Marne voisin: la RD 925.

Contrairement à certains villages voisins, **nous n'avons pas de dispositif permettant de dévier** les véhicules, quelle que soit leur nature, sur un axe éloigné des habitations et donc de notre population.

A ce jour, **avant que nous ne procédions à de nouveaux comptages avec la voirie départementale**, plus de 2900 véhicules (dont 160 poids lourds) venant de Soupir et Chavonne accèdent, quotidiennement à notre bourgade via son entrée Est.

**Une circulation** que nous pourrions qualifier de **relativement dense** ; en comparaison notre entrée Ouest (côté Soissons) qui comporte, elle, une zone d'activité avec les entreprises BIPA et BERNARDI, connaît le même nombre de rotations en termes de poids lourds.

**Une différence notable à porter à votre connaissance** : la 1<sup>ère</sup> PME en question nécessite des livraisons et départs réguliers de produits nécessaires à la conception d'huisseries, la 2<sup>ème</sup> quant à elle propose une activité de transport et de logistique (3<sup>ème</sup> entreprise de transports du Département de l'Aisne).

Il ressort de ce constat que **l'axe Soupir - Vailly-sur-Aisne pâtit des passages de camions nécessaires au transport des granulats**, la voie d'eau naguère utilisée ayant été abandonnée pour l'acheminement des matériaux.

Or le projet tel qu'il est envisagé, sur une durée notable, fait état d'un nombre qui sera encore supérieur, puisqu'il est question de 58 allers et retours supplémentaires par jour.



0 2 3 7 0

Arnaud BATTEFORT  
Maire

**Conséquences directes pour Vailly :**

- un passage de poids lourds augmenté potentiellement, au minimum, de 36 % ;
- une dangerosité accrue et non jugulée par des équipements coûteux ; en l'espèce écluses et chicanes routières ;
- une exigence de sécurité à renforcer sur l'axe emprunté puisqu'à proximité d'écoles et d'équipements périscolaires, donc des coûts nouveaux à envisager ;
- une dégradation de l'Etat des routes ;
- une dégradation de l'Etat des maisons de proximité ;
- une dégradation de la qualité de vie
- une dégradation de l'image de Vailly-sur-Aisne qui vient d'obtenir le label « petite Ville de demain » et qui souhaitait développer tout un volet attractif et touristique.

Aussi vous comprendrez, que pour toutes ces raisons immédiates et fondées sur l'expérience de la réalité, nous avons un avis très réservé sur le dossier tel qu'il est présenté.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Arnaud BATTEFORT